Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 037-213700149-20260603-2026_04_06-DE

Département d'Indre-et-Loire

Arrondissement de Tours

MAIRIE

D'AZAY-LE-RIDEAU

Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Convocation adressée aux conseillers par mèl le :

28-05-2026

Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	23
Votants :	23

Résultat du vote :

Voix «pour» :	23
Voix «contre» :	-
«abstentions » :	-

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit mai, les membres du Conseil Municipal sont convoqués pour se rendre à la Mairie d'AZAY-LE-RIDEAU, le trois juin.

Le 3 juin 2026 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à la Mairie d'AZAY LE RIDEAU.

Etaient présents : GAURIER, CHARTIER, LÉGER, CHAUMEAU, FOURMOND, MAERTENS, LEFEBVRE, NORGUET, KRZYCH, COUVREUX, BENSAID, de CHENERILLES, DÉGA, LAINÉ, MILLASSEAU, BRUNET, HUAULT, BLANCHARD, SOMBOUTH, DUHAUTOY, CHAUBET, PERON, BELLOC.

Etaient excusés :

Pouvoir :

DOSSIER N°: 2026-04-06

Objet : Autorisation du recours au contrat d'apprentissage

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 037-213700149-20260603-2026_04_06-DE

Rapporteur : Franck CHARTIER

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans à 29 ans, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.
Il est rappelé que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 3 juin 2026,

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le recours au contrat d'apprentissage,

- **DE CONCLURE**, dès la rentrée scolaire 2026, 2 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Fonctions	Diplôme	Durée
Espaces verts	Agent technique	CAP ou Bac pro	2 ans
Culture / comm	Assistant culture/comm	Master	2 ans

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

- **DE PREVOIR** les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget.

Le 3 juin 2026

Denis KRZYCH
Secrétaire de séance

Sylvia GAURIER
Maire

MAIRIE D'AZAY-LE-RIDEAU
INDRE-ET-LOIRE

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 037-213700149-20260603-2026_04_06-DE

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site Internet www.azaylerideau.fr le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1, dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
La présente décision est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Le Maire

MAIRIE D'AZAY-LE-RIDEAU
INDRE-ET-LOIRE